



COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Au Conseil communal de Founex

**Réponse de la Municipalité au postulat déposé
intitulé « SportiFounex 2025 » - Développement
et Modernisation des Infrastructures Sportives
de Founex» du 26 février 2025**

Responsabilité du dossier :

M. Laurent Kilchherr - Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Par ces lignes, la Municipalité répond au postulat déposé par MM Dino Ferro, Wilfried Wargnier, Nicolas Lockhart, Massimiliano Ranieri, Harry Hondius et Thierry Bessède, lors de la séance du 3 mars 2025, intitulé « SportiFounex 2025 » - Développement et Modernisation des Infrastructures Sportives de Founex

Texte du postulat

Exposé des motifs du postulat :

Dans un contexte de demande croissante pour des infrastructures sportives adaptées et accessibles à Founex, les résultats d'un sondage récent mettent en lumière des lacunes importantes :

- 1. Insuffisance des créneaux horaires et des espaces disponibles pour répondre aux besoins des clubs sportifs locaux.*
- 2. Accessibilité limitée pour les personnes à mobilité réduite, freinant l'inclusion sociale.*
- 3. Manque de solutions respectueuses de l'environnement dans les infrastructures existantes.*
- 4. Incapacité des clubs à accueillir de nouveaux membres, affectant particulièrement les jeunes, nuisant ainsi au dynamisme de la commune.*

De plus, l'état actuel des infrastructures, combiné à une attractivité restreinte pour les familles et les nouveaux habitants, justifie une intervention pour moderniser et étendre ces installations. Les recommandations recueillies après une table ronde organisée le 20 janvier 2025 par le groupe de travail « Sport pour Tous » démontrent des attentes claires en faveur d'un développement significatif des infrastructures pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population.

Introduction

Dans le cadre de sa mission de réflexion sur les infrastructures sportives, le groupe de travail « Sport pour Tous » s'est réunie les 20 décembre 2024 et 15 janvier 2025 pour organiser une soirée table ronde, tenue le 20 janvier 2025, sur le thème des infrastructures sportives de Founex. Cette soirée, intitulée « SportiFounex 2025 », a été précédée d'un sondage adressé aux comités des clubs sportifs et des sociétés locales actives sur le territoire.

Étaient présents à cette table ronde :

- Monsieur Thomas Morisod, président du Conseil communal,*
- Les Conseillers communaux du groupe de travail « Sport pour Tous »,*
- Les présidentes, présidents et comités des clubs sportifs et des sociétés locales de Founex.*

L'objectif de cette initiative, qui s'inscrit dans une démarche de réflexion participative sur les besoins en infrastructures sportives, était d'identifier les besoins spécifiques liés aux différentes pratiques sportives, sans aborder pour l'instant les aspects financiers, lesquels relèvent des communes concernées.

Vue d'ensemble des résultats du sondage

Le sondage, comportant 17 questions, a recueilli 16 réponses provenant de 15 organisations locales, incluant des clubs sportifs, des sociétés locales, et des centres de sports à but lucratif. Ces organisations regroupent environ 3 000 membres actifs, avec une majorité comptant entre 20 et 50 membres. Les activités sportives pratiquées sont variées : gymnastique, voile, yoga, volley, tennis, football, escrime, pétanque, handball, badminton, plongée sous-marine, Rallye pédestre, activités familiale, vélo, course à pied et hockey sur herbe.

Résumé du sondage.

1. Utilisation et satisfaction des infrastructures actuelles

• Utilisation actuelle :

86,7 % des répondants utilisent les infrastructures sportives de Founex, principalement la salle polyvalente, le terrain de football, et le port.

• Satisfaction :

62,5 % des répondants estiment que les infrastructures actuelles ne répondent pas à leurs besoins. Les problèmes identifiés incluent :

- Insuffisance des créneaux disponibles et des espaces pour répondre à la demande croissante.
- Absence de vestiaires, de WC, et de locaux de stockage adaptés.
- Taille insuffisante des salles pour certaines activités comme le handball.
- Fermeture des terrains en hiver ou par mauvais temp, qui pourrait être évité avec un terrain synthétique.

• **Capacité d'accueil limitée :**

Les répondants signalent unanimement qu'il n'est plus possible d'accueillir de nouveaux membres dans leurs organisations, notamment les jeunes, ce qui nuit à l'attractivité et à la notoriété de Founex, et au développement sportif.

2. Accessibilité et inclusion

• **Accessibilité :**

80 % des répondants estiment que les infrastructures ne sont pas pleinement accessibles, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Les améliorations suggérées incluent :

• **Inclusion sociale :**

86,7 % des répondants souhaitent davantage d'initiatives pour promouvoir l'inclusion sociale, telles que :

3. Impact environnemental et durabilité

93,8 % des répondants souhaitent que le développement des infrastructures intègre des pratiques respectueuses de l'environnement. Les priorités identifiées incluent :

- Utilisation de matériaux durables.
- Installation de panneaux solaires.
- Réduction des déchets et recyclage.

4. Collaboration avec les habitants de Founex

80 % des répondants estiment que la communauté locale devrait être davantage impliquée dans le développement des infrastructures sportives. Les suggestions incluent :

5. Suggestions des répondants pour de nouvelles infrastructures

- Un terrain synthétique.
- Une meilleure disponibilité et des nouveaux créneaux horaires, adaptée aux besoins des clubs et associations.
- Un bord de lac aménagé, incluant des installations pour les sports nautiques et des espaces de détente pour tous, accessibles aux PMR.

Problème :

L'incapacité actuelle des clubs et associations à accueillir de nouveaux membres, en particulier les jeunes, en raison du manque d'infrastructures, constitue une impasse.

Les défis intercommunaux et proposition de collaboration

La commune de Founex ne peut répondre seule à toutes les demandes émanant des communes voisines de Terre Sainte. Une collaboration intercommunale est nécessaire pour répondre aux besoins en équipements sportifs.

Proposition : Création d'une commission intercommunale

Cette commission réunirait des représentants des communes de Terre Sainte pour :

- Identifier les priorités communes.
- Optimiser les ressources.
- Assurer une équité d'accès aux infrastructures sportives.

Recommandations et actions suggérées

- **Organisation d'un sondage public**
- **Concertation proactive avec les clubs sportifs et sociétés locales**
- **Recherche de financements externes**

Solliciter le soutien du Fonds du sport vaudois et d'autres partenariats financiers régionaux

Conclusion

Les résultats du sondage mettent en lumière des besoins urgents et des attentes claires. Ces initiatives mentionnées ci-dessous permettraient de répondre aux besoins actuels, tout en promouvant l'inclusion sociale, la durabilité environnementale, et la collaboration communautaire. Celles-ci sont :

1. **Initiatives en faveur de nouvelles infrastructures sportives**, tel qu'un grand terrain synthétique, des cours de Padel, un skate-park, un pumptrack, ou des espaces multisports, nécessaires pour diversifier l'offre sportive.
2. **Une meilleure disponibilité et plus de créneaux horaires aux salles de sports** adaptée aux besoins sportifs variés des clubs locaux et de la population.
3. **Aménagement d'un grand terrain synthétique multisports** avec anneau d'athlétisme par exemple, permettant la pratique en toutes saisons et évitant les fermetures dues aux intempéries.
4. **Développement du bord de lac** pour inclure des installations pour les sports nautiques, des vestiaires modernes, des espaces de détente, et un accès facilité pour les personnes à mobilité réduite.

Le groupe de travail « Sport pour Tous » demande à la Municipalité de Founex d'investiguer, planifier et mettre en oeuvre **une feuille de route** des projets et développements sportifs de la commune. Enfin, il est demandé à la Municipalité de poursuivre la collaboration intercommunale afin d'optimiser les ressources et d'assurer un accès équitable aux infrastructures sportives dans la région de Terre Sainte.

Ces efforts, combinés à l'implication des citoyens et des clubs locaux, et à la recherche de financements externes, garantiront un impact positif sur l'attractivité, l'environnement, et le bien-être des habitants de Founex.

Rapport de la Municipalité

La Municipalité de Founex remercie les auteurs du postulat pour la proposition.

Sur la forme

Selon la Préfecture de Nyon, contactée à ce sujet, la manière de faire de la commission n'a pas été faite dans les formes et ce, à plus d'un titre :

En préambule, il est bon de rappeler que la commission des sports est une commission thématique du Conseil. Une commission du conseil, composée uniquement de membres du conseil, n'est pas un groupe de travail ou de réflexion.

Ces commissions sont instituées afin d'aider le conseil dans le vote d'un préavis et elles interviennent uniquement à la suite du dépôt d'un préavis et rendent un rapport qui propose d'accepter, de refuser ou d'amender les conclusions d'un préavis.

Bases légale - Loi sur les communes

Art. 35 Droit d'initiative de la municipalité

- 1 Les propositions présentées par la municipalité au conseil général ou communal sont formulées par écrit. Elles prennent la forme d'un préavis. L'article 33, alinéa 4 est réservé.
- 2 Le préavis municipal doit comporter les éléments nécessaires permettant au conseil de prendre une décision en pleine connaissance de cause (considérants) et contenir des conclusions, en principe une par objet soumis à la discussion et au vote.
- 3 Les propositions présentées par la municipalité au conseil général ou communal sont nécessairement renvoyées à l'examen d'une commission.
- 4 La municipalité peut, d'elle-même ou sur demande d'une commission, se faire représenter dans cette commission, avec voix consultative, par un de ses membres ou, si le règlement du conseil l'y autorise, par un collaborateur.
- 5 La municipalité peut retirer ses propositions jusqu'au vote du conseil général ou communal sur le fond.
- 6 Les rapports des commissions ne sont pas soumis au vote. L'article 35a, alinéa 2 est réservé.

L'on peut même préciser que dans le cas d'un préavis renvoyé à l'examen d'une commission, si une commission désire interpeller un tiers, elle doit en faire la demande à la Municipalité.

Bases légale - Loi sur les communes

Art. 40h Droit à l'information des membres des commissions

- 1 L'article 40c de la présente loi régit le droit à l'information des commissions et de leurs membres, sous réserve de dispositions particulières ou contraires de la présente loi.
- 2 Après consultation préalable de la municipalité, une commission peut recevoir ou consulter des intervenants extérieurs pour l'objet traité. Lorsque la commission s'adresse directement à l'administration communale, la municipalité peut demander à être entendue avant que la commission ne procède à l'investigation envisagée et à y participer. En cas d'engagement financier, l'accord de la municipalité est nécessaire.

Par ailleurs, le sondage remis aux associations débute par ce message, « La commune de Founex souhaite améliorer et développer ses infrastructures afin de répondre aux besoins des sociétés locales et club sportifs... ».

Ce message est tendancieux, car il suggère que la Commune, donc la Municipalité, soutient ce processus ce qui n'a pas pu être le cas étant donné que celle-ci n'a pas été mise au courant de cette démarche.

Dès lors, d'un point de vue réglementaire, et selon l'avis de la Préfecture de Nyon, il n'est pas dans les attributions des commissions du conseil de fonctionner hors préavis municipal, mais le postulat reste valable.

Si la Municipalité ne peut que saluer l'implication des conseillers et le travail effectué, nombre de ces points auraient pu être répondu lors d'une simple discussion avec elle ou son responsable des sports.

Sur le fond

Vision régionale des infrastructures sportives

La Municipalité de Founex tient à souligner que, si le sport est pratiqué localement par nos citoyens, son développement doit s'inscrire dans une perspective régionale afin d'assurer un équilibre judicieux entre la participation des habitants de Terre Sainte et la contribution financière de chaque commune.

Gouvernance et planification

Depuis 2023, la Commission intercommunale des sports de Terre Sainte (composée par les Municipales et Municipaux responsables des sports de chacune des communes membres) planche sur le développement d'une politique sportive pour l'ensemble des communes de Terres Sainte. A cet effet, une société externe a été mandatée et un budget obtenu afin de financer celle-ci. Elle consistait en 2 phases, une analyse des infrastructures existantes suivie par une définition d'une politique sportive claire pour notre région et des axes de développement de celle-ci. Entre temps, une initiative a été déposée intitulée « 100mios par année pour le sport vaudois ». Cette initiative fait l'objet d'un contre-projet du conseil d'Etat qui met des moyens importants dans les sports ainsi que des fonds à disposition pour développer des infrastructures. Le canton a d'ores et déjà lancé un sondage au niveau de tout le canton afin de répertorier les infrastructures existantes, remplaçant en ce sens la première partie du mandat qui devait être confié au mandataire externe, toutefois cet exercice devrait se terminer d'ici cet automne.

Dans le même temps il est clairement nécessaire de définir des règles de financement régionales pour des infrastructures qui sont en effet utilisées par l'ensemble des habitants de Terre Sainte et pas uniquement par ceux de Founex. Ceci fait également l'objet d'un groupe de travail de la commission dont Laurent Kilchherr fait partie.

Répartition actuelle des infrastructures

Équipements communaux (Founex)

Founex dispose de plusieurs terrains de football et courts de tennis sur son territoire communal. La commune a également investi dans une installation BoxUp située à proximité des terrains de pétanque accessibles à tous. Les infrastructures sportives intérieures incluent plusieurs salles de gymnastique, une salle polyvalente ainsi qu'une ancienne salle de rythmique réaffectée aux activités sportives. Le port de Founex accueille diverses installations dont le Club Nautique de Founex avec ses équipements de padel et des aménagements pour les plongeurs. Des installations de fitness en plein air complètent l'offre communale.

Équipements intercommunaux

Au niveau intercommunal, la région bénéficie du stand de tir de Commugny et d'une patinoire. Un projet ambitieux de complexe patinoire-piscine est en cours de finalisation pour répondre aux besoins croissants de la population régionale.

Modèle de gestion et financement

La maintenance des installations sportives est généralement assurée au niveau communal, à l'exception des terrains de football de Terre Sainte (Coppet, Founex, Mies) qui sont financées par le pot commun.

Le complexe piscine-patinoire sera facturé au travers de ARSCO avec une partie financée au travers des écoles et une autre à la charge des Communes de Terre Sainte.

Ce modèle illustre l'importance d'une coordination intercommunale pour équilibrer les investissements et l'utilisation des infrastructures par la population régionale. En effet, on peut très bien imaginer que la construction ou la rénovation d'une infrastructure d'importance régionale ne sera pas financée par une seule Commune au bénéfice de toutes les autres.

Animation sportive locale

Founex maintient une offre d'animations sportives communales qui dynamisent la vie locale. La Founex Run et Founex Bouge sont devenus des rendez-vous attendus par les habitants. La commune apporte également un soutien important aux sociétés sportives locales et participe financièrement et logistiquement au Critérium de Céligny, renforçant ainsi les liens intercommunaux (et intercantonaux) par le sport.

Projets stratégiques en développement

La Municipalité participe activement à la planification des projets suivants, dans une logique de développement régional coordonné :

1. **Courts de tennis** : La couverture des terrains côté Nord est à l'étude pour élargir la période d'utilisation annuelle et répondre à une demande croissante de la communauté tennistique locale. Le remplacement de la bulle actuellement utilisée sera également une amélioration importante en termes de développement durable.
2. **Terrain synthétique** : Il n'y a pour le moment aucun terrain synthétique homologué en Terre Sainte, en effet le terrain des Rojalets n'a pas la taille suffisante pour toutes les catégories d'âge, il est de plus utilisé par le hockey sur gazon. Le remplacement d'au moins un terrain naturel en synthétique est clairement nécessaire avec potentiellement à terme un 2^{ème} terrain, toutefois au vu de l'investissement à prévoir (plus de CHF 2 mios), il est clair que cet investissement doit être supporté par l'ensemble des Communes de Terre Sainte.
3. **Nouvelles infrastructures sportives** : Les besoins en salles de sport sur le site du Chaucey seront couverts par la réalisation d'une salle de gymnastique double de type VD4.
4. **Infrastructures portuaires** : Sous réserve de l'acceptation du préavis no 49/2021-2026, un nouveau bâtiment regroupant plusieurs fonctions et activités nautiques, notamment une buvette, des locaux de réunion et de stockage. Celui-ci intégrera également la capitainerie. De nouveaux bâtiments sont prévus pour améliorer les capacités de stockage de matériel dans la zone portuaire, permettant ainsi de mieux soutenir les activités nautiques, un crédit d'étude est d'ailleurs présenté au Conseil communal.
5. **Projet des Cuttemers** : La relance future de cette initiative s'inscrit dans une vision globale du développement sportif régional et répondra à des besoins identifiés par la communauté. Comme déjà présenté au conseil communal, l'idée est de développer une série de module autour d'activités diverses qui feront l'objet d'un préavis dédié.

Concernant la feuille de route des projets sportifs

La Municipalité de Founex prend note de la demande d'élaboration d'une feuille de route des projets et développements sportifs communaux. Cette approche s'inscrit pleinement dans la vision actuelle, qui reconnaît l'importance d'une planification stratégique des infrastructures sportives.

Toutefois, il est essentiel de rappeler que si la pratique sportive est locale, son développement doit être envisagé à l'échelle régionale pour garantir un équilibre entre les besoins de la population et les capacités financières de notre commune. C'est pourquoi notre feuille de route sera élaborée en coordination étroite avec la Commission intercommunale des sports de Terre Sainte, qui œuvre depuis 2023 à l'identification cohérente des besoins en installations sportives au niveau régional. Celle-ci fera suite à l'élaboration d'une politique sportive pour l'ensemble de nos communes de Terre Sainte.

Cette feuille de route intégrera les projets déjà identifiés (couverture des terrains de tennis, étude d'un terrain synthétique, nouveaux bâtiments pour le port, relance du projet des Cuttemers) tout en les inscrivant dans une temporalité et une priorisation budgétaire réalistes, en conformité avec le plan d'investissement communal.

Concernant la collaboration intercommunale

La Municipalité de Founex s'engage pleinement à poursuivre et à renforcer la collaboration intercommunale en matière d'infrastructures sportives. En effet, si le projet de fusion est effectivement aux oubliettes, la nécessité d'une approche concertée et appuyée par l'ensemble de notre région nous semble essentielle. Une collaboration intercommunale est déjà en cours en ce qui concerne l'entretien des infrastructures telles que les terrains de football et la future piscine-patinoire.

La poursuite et le renforcement de cette collaboration nous semble essentielle afin de garantir le développement et le renouvellement de certaines installations ainsi que l'accessibilité à l'ensemble de notre population avec un financement reposant sur une logique régionale.

Concernant l'implication citoyenne et les financements externes

La Municipalité reconnaît l'importance de l'implication des citoyens et des clubs locaux dans le développement de la politique sportive locale.

Concernant les financements externes, la Municipalité explorera activement les possibilités de subventions cantonales ainsi que les opportunités de parrainage privé pour certains équipements. Une attention particulière sera portée aux programmes de soutien aux infrastructures sportives durables, en ligne avec nos objectifs environnementaux.

La Municipalité de Founex partage pleinement les objectifs visant à renforcer l'attractivité de la commune, à préserver l'environnement et à améliorer le bien-être des habitants par le développement d'une offre sportive de qualité comme le démontre l'implication de la Commune dans divers événements durant ces dernières années.

Cette réponse s'articule autour d'une vision équilibrée qui conjugue l'ancrage local de la pratique sportive et la nécessaire coordination régionale des investissements. Cette approche, fondée sur une planification rigoureuse et une collaboration intercommunale renforcée, permettra de développer durablement une offre sportive tout en préservant la santé financière de la commune.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** Le postulat déposé par MM Dino Ferro, Wilfried Wagnier, Nicolas Lockhart, Massimiliano Ranieri, Harry Hondius et Thierry Bessède, lors de la séance du 3 mars 2025, intitulé « SportiFounex 2025 » - Développement et Modernisation des Infrastructures Sportives de Founex
- Ouï** le rapport de la Commission ad hoc
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- D'accepter** la réponse de la Municipalité

Ainsi approuvé par la Municipalité le 14 avril 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :
Lucie Kunz-Harris

le Secrétaire :
Daniel Brunner

le Municipal :
Laurent Kilchherr

